



Compte-rendu du Conseil de Formation :

Le conseil de formation présidé par M.Gillard IEN adjoint s'est tenu jeudi 15 novembre 2012

Les moyens de remplacement sont augmentés (supérieurs aux années 2011-2012 et 2010-2011): total 56 équivalents temps plein.

L'essentiel de l'augmentation vient de la hausse du nombre de PES professeurs des écoles stagiaires en mission de remplacement à partir de février.

Volume de formation en hausse (supérieur aux années 2011-2012 et 2010-2011) : 64 stages = 9621 journées stagiaires.

- 24 stages de circonscription = 2447 journées stagiaires
 - chaque IEN a été destinataire de propositions de tous les partenaires (IUFM, CASNAV, CLEMI, USEP, AGEEM, OCCE, CDDP, DAREIC...) et retient ou monte une formation en lien avec les besoins de son territoire. Le recours aux formations locales est un palliatif qui permet de limiter l'enveloppe des frais de déplacement.
- 38 stages de départementaux = 6094 journées stagiaires
 - la plupart de ces stages sont statutaires : directeurs d'école, ASH, formations de formateurs
- 62 stages à public désigné = 8541 journées stagiaires.
- 2 stages avec appel à candidatures = 1080 journées stagiaires.
 - Pour la 1ère fois depuis 3 ans réapparaissent des stages de ce type, c'est un premier départ. Les deux stages portent sur la maternelle, il s'agit de rattraper l'iniquité des stages précédents destinés à l'élémentaire.
 - pour une trentaine de places par stage : 72 candidats pour le 1er stage / 88 pour le 2ème. Le critère retenu est uniquement le barème.

Nous pointons le **faible volume de stages consacrés à la maîtrise de la langue**. M.Gillard le déplore, mais il s'agissait de répondre à d'importants besoins de formation en LVE et TICE qui ont pris le pas sur l'enveloppe budgétaire.

Le volume global limité des stages continuité école/collège est dû à la durée limitée de formation, les enseignants du second degré ne pouvant pas s'absenter davantage sans mettre en cause la continuité du service.

Absence de formation des enseignants T1 entrant dans le métier. Cette 3ème génération d'enseignants peu formés tirerait profit d'une formation en T1, T2 ou T3. L'inspecteur adjoint y a pensé mais les conditions de faisabilité n'étaient pas réunies.

CLES : M. Gillard Inspecteur adjoint ne souhaite pas apporter de réponse institutionnelle à la problématique du CLES car cette question relève de la gestion collective des personnels du 1er

degré. Une réponse devrait être apportée par le DASEN en CAPD.

Mme Paly, IEN en charge de la formation des PES et Mme Medinaceli conseillère pédagogique auprès de l'IEN Adjoint précisent qu'un état des lieux des besoins a été dressé : il y a 46 étudiants à former au C2i et 33 au CLES. Une proposition de formation au CLES en cours du soir a été mise en place à Bordeaux 3, avec aménagement du temps de service si nécessaire.

Les services prendront contact avec les stagiaires qui ne sont pas titulaires du CLES pour faire le point avec eux sur leur situation.

Politique départementale de formation

- Il y a en Gironde une action volontariste pour former des maîtres formateurs. Le nombre de 40 candidats au CAFIPEMF est particulièrement important cette année.
- L'Inspecteur adjoint reconnaît la difficulté : la proposition de formation jugée satisfaisante pour 117 stagiaires initialement prévu, a été mis à mal par la dotation de 38 postes. L'accueil des 155 (117+ 38) stagiaires par des PEMF a donc été effectué au-delà des murs des écoles d'application.
- Aujourd'hui les écoles d'application ne sont pas pleines. Elles se sont remplies par rapport à l'an passé mais il est difficile d'y maintenir les PEMF. De nombreux PEMF hors école d'application, sollicités pour accompagner les stagiaires ont ensuite postulé sur les écoles d'application. Il reste encore 9 postes à pourvoir.
- Les écoles d'application sont essentiellement urbaines, les classes sont des cours unique, les débutants déplorent, bien que, bien accueillis et formés, de ne pas être en prise avec la réalité qui va être la leur ensuite. M.Gillard rappelle qu'il faut labelliser « écoles d'application » des structures de taille suffisante et que si des étudiants doivent y être formés l'éloignement du rural des centres universitaires complique cet accueil.
- Un idéal consisterait à mettre en place un réseau de maîtres-formateurs dans le rural : 1 PEMF par école pourrait être déchargé ¼ temps.

MAT : ils sont désignés par les IEN

- Les critères pour être retenu : qualité de la pratique pédagogique/ qualités humaines/ capacité à pouvoir parler de sa pratique/ volonté de s'engager dans une démarche de formation.
- Lorsque les IEN contacteront les collègues susceptibles d'être MAT, le cahier des charges et des indications de rémunération si elles sont connues seront fournies pour que les enseignants connaissent les attendus.

Pour la délégation SE-UNSA, Virginie Merle et Emmanuel Ducros